

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, 561 rue Principale, Saint-Edmond-les-Plaines le lundi 25 mai 2020 à 18 H 30.

PRÉSENCES : Monsieur Rodrigue Cantin, Maire
Madame Josée Lavoie, Conseillère
Madame Carolle Bouchard, Conseillère
Madame Martine Verville, Conseillère

ABSENCES : Monsieur Martial Gauthier, Conseiller
Monsieur Maxime Lapointe, Conseiller
Monsieur Tony Paré, Conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE :
Madame Pascale Deschesnes, directrice générale, secrétaire-trésorière

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Demande CPTAQ – Agrandissement superficielle pour les étangs aérés
- 3.2. Paiement Mallette – Audit TECH 2014-2018
- 3.3. Protocole d'entente entre Albanet et Saint-Edmond-les-Plaines – Analyse eau potable
- 3.4. Engagement journalier
- 3.5. Paiement – Achat Toyota Tundra 2014
- 3.6. Programme d'aide à la voirie locale sous volet projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Pascale Deschesnes
Directrice générale & secrétaire-trésorière

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 18 H 30, le Maire, Monsieur Rodrigue Cantin, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte

2. ADMINISTRATION

2.2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par madame Martine Verville et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour.

3. RÉOLUTIONS

3.1. DEMANDE CPTAQ – AGRANDISSEMENT SUPERFICIE POUR LES ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU QUE le conseil municipal priorise l'aménagement des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées en considérant la variante 1.1 qui a été recommandée dans le cadre de l'étape 2 des études préparatoires réalisées par la firme Stantec (avril 2017);

ATTENDU QUE le conseil municipal recommande l'aménagement des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées sur une partie du lot 4 807 973 compris dans le Cadastre du Québec et que le conseil municipal confirme que les études préparatoires ont tenu compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet recommandé est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées sur la partie du lot 4 807 973 a obtenu une autorisation de la part de la CPTAQ le 15 octobre 2018 par la décision # 415950.

ATTENDU QUE la Municipalité a dû faire réviser la solution recommandée dans le but de se conformer à la demande du MELCC à l'égard des OER associés aux coliformes fécaux et que le

98-05-2020

99-05-2020

dimensionnement des étangs a été revu afin que le temps de rétention hydraulique respecte la cible minimale de 20 jours en considérant les débits moyens annuels futurs;

À CES CAUSES, il est proposé par, madame Carolle Bouchard, appuyé par, madame Josée Lavoie, et résolu unanimement :

DE RECOMMANDER l'acceptation de la présente demande d'autorisation d'agrandissement auprès de la C.P.T.A.Q.;

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer un paiement de 309.00\$ représentant le paiement des frais exigibles en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

100-05-2020

3.2. PAIEMENT MALLETTE – AUDIT TECH 2014-2018

Il est proposé par, madame Martine Verville, appuyé par, madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement de la facture #2302003101 d'un montant de 8143.51 \$ taxes incluses à la firme Mallette pour la facturation progressive de l'audit du TECH 2014-2018 et la préparation des états financiers du 31 décembre 2019.

3.3. PROTOCOLE D'ENTENTE DE SERVICES– OPÉRATEUR DU SYSTÈME DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a besoin d'une ressource spécialisée pour le traitement de l'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel dispose de main-d'œuvre spécialisée apte à offrir le soutien technique nécessaire pour la prise d'échantillons et le suivi du poste de distribution;

101-05-2020

Il est proposé par, madame Carolle Bouchard, appuyé par, madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser monsieur Rodrigue Cantin, Maire et madame Pascale Deschesnes, Directrice générale, secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente de services entre la Municipalité d'Albanel et la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines couvrant la période du 4 mai 2020 au 31 décembre 2020.

3.4. ENGAGEMENT – JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'affichage du poste de journalier aux travaux publics pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a pris connaissance des candidatures et qu'ils ont analysé les dossiers;

102-05-2020

Il est proposé par, madame Martine Verville, appuyée par, madame Carolle Bouchard, et résolue à la majorité des membres présents :

DE procéder à l'embauche de Monsieur Alexandre Doucet à titre de journalier en date du 25 mai 2020.

3.5. PAIEMENT – TOYOTA TUNDRA 2014

ATTENDU QUE le conseil avait autorisé le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière à faire les démarches pour l'achat de la camionnette Toyota Tundra 2014;

103-05-2020

Il est proposé par, madame Martine Verville, appuyée par, madame Carolle Bouchard, et résolue à la majorité des membres présents :

D'autoriser le paiement de la facture de Saint-Félicien Toyota au montant de 15 669,00\$ taxes incluses.

3.6. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au remplacement de ponceaux sur la route Doucet et sur la route du Rang 10;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire des travaux d'amélioration de chaussée dans le rang 10;

104-05-2020

Sur la proposition de madame Martine Verville, appuyé par, madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale sous volet projets particulier d'amélioration du réseau routier municipal pour un montant de 15000,00\$.

4. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par, madame Carolle Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents:

105-05-2020

QUE la présente assemblée soit et est levée à 18h51.

M. RODRIGUE CANTIN
Maire, Municipalité de St-Edmond-les-Plaines

MME PASCALE DESCHESNES
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Rodrigue Cantin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Rodrigue Cantin,
maire